



Home > Société > Reportage > Camping dans le jardin

Camping dans le jardin

De nouvelles plateformes web permettent à des particuliers de mettre à disposition un bout de leur terrain aux campeurs de passage. Déjà bien implanté en France, le phénomène débute timidement en Suisse.

On connaissait l'échange d'appartements ou l'hébergement chez des particuliers. La famille du tourisme collaboratif compte désormais un nouveau type de plateforme internet qui met en relation des propriétaires de jardins avec des campeurs en recherche d'une place pour planter leur tente. Un phénomène parfois présenté sous le nom de «gamping», contraction des termes anglais «garden» et «camping».

Plusieurs sites web spécialisés dans ce créneau ont fait leur apparition ces dernières années. Campedansmonjardin.com, lancé en 2012, connaît la plus forte fréquentation en francophonie. Actuellement, il recense un millier d'inscrits et quelque sept cents terrains de camping, des chiffres en constante augmentation. La grande majorité se situe en France, la plupart des autres dans les pays limitrophes, le plus éloigné à Hawaï. La Suisse, elle, est encore très peu représentée, avec pour l'heure seuls quatre jardins mis à disposition des campeurs.

Une idée née de sa propre expérience



Ce projet est l'œuvre d'un couple de Français. «En 2011, nous avons voyagé en camping-car à travers l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le soir, nous demandions l'autorisation à des particuliers de garer notre véhicule chez eux. A notre retour, nous avons eu l'idée de créer ce site», explique la Lyonnaise Virginie Dufour. L'utilisation de la plateforme est entièrement gratuite. Quant aux hébergeurs, il leur est

M Publié dans l'édition MM 21
M 23 mai 2016

Texte

Alexandre Willemin

LOI SUISSE

Et le camping sauvage?

Planter sa tente, en pleine nature, loin de toute activité humaine... c'est tentant. Mais est-ce bien légal? La loi helvétique reste très floue en la matière. **Le Code civil, article 699, alinéa 1**, stipule bien que «chacun a libre accès aux forêts et pâturages d'autrui»

En ce qui concerne précisément le camping, il n'est donc formellement interdit au niveau fédéral que dans **les réserves naturelles**, le Parc national suisse, les districts francs fédéraux et les zones de tranquillité pour la faune. Mais certains cantons et communes appliquent des restrictions supplémentaires sur leurs terrains.

Il faut donc à chaque fois se renseigner sur les lois en vigueur sur place. Lorsqu'il s'agit d'un terrain privé, le camping est bien sûr au bon vouloir de son propriétaire.

conseillé de demander un petit dédommagement aux voyageurs, qui se situe généralement autour des Fr. 10.- par personne et par nuit et comprenant un accès aux WC et à la douche de leur logement.

Le but n'est jamais de gagner de l'argent, mais bien de rendre service aux touristes de passage,

précise-t-elle. La véritable récompense, ce sont les rencontres, souvent très enrichissantes.»

Un même état d'esprit anime Chantal, de Savigny (VD). Avec son mari, ils étaient les premiers Helvètes, il y a trois ans, à poster une annonce sur la plateforme. «J'ai découvert le site dans la presse française, raconte-t-elle. Mon mari est un grand adepte de vélo. Nous accueillerions volontiers des cyclistes qui feraient un tour de la région.» L'été dernier, un seul groupe a profité du gazon à disposition. «Je voulais leur rendre gratuitement service. Partis à l'aurore, ils nous ont quand même laissé un gentil message et une petite somme d'argent», se souvient-elle. D'autres voyageurs ont dû annuler à la dernière minute, en raison de mauvaises conditions météo.

Sur la plateforme, on dénicher aussi des particuliers qui proposaient déjà des chambres d'hôtes.

Le but est de mettre à disposition une solution d'hébergement meilleur marché, notamment pour les jeunes voyageurs»,

explique Marianne Guignard, qui réside avec son mari dans une ancienne ferme aux Planchettes, dans les Montagnes neuchâteloises. «Nous disposons d'un grand terrain de 5000 m2 autour de notre habitation.

C'est une belle alternative au camping sauvage, tout en disposant chez nous des WC et de la douche.»

D'autres annonces proposent des hébergements au cœur des villes. Sur la plateforme concurrente gamping.fr, on trouve entre autres le petit jardin de Magali, dans le quartier de Montchoisi à Lausanne. «C'est par curiosité que je me suis inscrite, avoue la jeune femme. J'aime tester les nouveaux outils pratiques que permet internet... Par exemple, je partage la place de parking de ma voiture sur la plateforme sharedparking.ch.»

Le désir de rendre service à son tour

A Neuchâtel, Daniel, 46 ans, met également à disposition son gazon au sein d'un petit lotissement d'habitations. «Moi-même, j'ai toujours voyagé avec de petits budgets, profitant souvent de chambres d'amis ou de jardins pour y planter ma tente, explique-t-il. Aujourd'hui, il fait sens d'accueillir à mon tour des voyageurs chez moi.»

Si les demandes de campeurs sont encore timides de ce côté-ci de la frontière, ces hébergements d'un nouveau genre sont déjà très en vogue dans l'Hexagone. Comme le prouve l'exemple de Jérôme, propriétaire d'une villa dans un terrain de 2700 m2 à Chamesol (département du Doubs), à deux pas du canton du Jura. «Avant même de poster une annonce, nous accueillions déjà des voyageurs, explique le Français. Il faut dire que c'est un lieu de passage, puisque nous sommes situés sur [le chemin GR5](#), un itinéraire pédestre français qui traverse les Vosges, le Jura et les Alpes.»

A quand plus de Suisses campeurs chez eux?

Faut-il donc renoncer au camping sauvage?

[Le Club alpin suisse](#) rassure: en dehors des zones protégées, «passer une seule nuit sous une petite tente ou bivouaquer (dormir à la belle étoile) au-dessus de la limite forestière et en petit groupe ne pose en général pas de problème si l'on se comporte avec égards:

ne faites du feu que dans les foyers déjà présents, restez silencieux à l'aube et au crépuscule et emportez vos déchets.»

ALTERNATIVES

Chez l'habitant

[CouchSurfing](#) ([lien en anglais](#))

La plateforme, née en 2004 aux Etats-Unis, met en relation les voyageurs avec des particuliers prêts à leur mettre à disposition gratuitement leur canapé ou une chambre d'amis pour des séjours de courte durée. Ce service ne repose pas forcément sur la réciprocité: vous n'êtes donc pas obligé de recevoir des voyageurs pour avoir accès au réseau social. Le site web recense 11 millions de profils dans plus de 150 000 villes et dans tous les pays! Qui a dit que l'hospitalité était une valeur révolue?

www.homelink.ch

Le service d'échange de maison est également gratuit, mais il implique cette fois-ci la réciprocité. De nombreux sites internet proposent de mettre en relation les ménages intéressés à troquer leur logement le temps des vacances. C'est le cas de cette plateforme qui comptabilise à elle seule plus de 400 membres en Suisse. A noter que, dans la mesure où aucun argent n'est en jeu, les locataires ont légalement le droit de prêter leur appartement.

[Airbnb](#)

Concurrent féroce des hôtels traditionnels, Airbnb propose à des particuliers de louer une partie ou l'entier de leur logement aux touristes de passage. On y trouve de tout: appartements, villas, châteaux, cabanes dans les arbres... Cette nouvelle offre, payante, n'est pas sans poser certains problèmes. A Berlin par exemple, les propriétaires ne pourront désormais proposer à la location qu'une pièce de leur

L'année dernière, la famille a accueilli cinq groupes de voyageurs. **«En grande majorité, ils proviennent du Nord de la France et de la Belgique. Très peu en revanche de la Suisse.»** Parce que le pays est trop proche? Ou parce que les mentalités ne sont pas les mêmes de ce côté-ci de la frontière? Seul l'avenir dira si, oui ou non, le camping chez l'habitant parviendra à trouver sa place en Helvétie...

appartement ou de leur maison. L'offre était devenue si abondante qu'elle nuisait au marché locatif, a estimé la ville. La plateforme communautaire fondée en 2008 est présente dans 191 pays et propose plus de 2 millions de logements.

«Le potentiel est bien là»



Ralph Lugon, collaborateur à l'Observatoire valaisan du tourisme

Le camping chez l'habitant se développera-t-il en Suisse?

En général, ce type d'offres naît en région urbaine puis se répand à la campagne. A terme, on peut très bien imaginer des vigneronnes qui coupleraient ce type d'hébergement avec une visite de leur cave... Le potentiel est bien là! Surtout que les campings helvétiques comptent parmi les plus chers d'Europe.

Est-ce une concurrence pour les campings traditionnels?

A l'instar des hôtels, les campings suisses ont connu une baisse de leur fréquentation ces dernières années. J'imagine donc que ces nouvelles plateformes seront mal perçues des professionnels de la branche... Les structures sont très différentes d'une région à l'autre: les campings de plaine sont généralement près d'un plan d'eau et une grande partie de leur surface est louée à l'année. Ceux localisés à la montagne, moins chers, sont fréquentés par des voyageurs de passage pour des périodes plus courtes.

On est très loin des grands campings français...

En France, le secteur s'est professionnalisé depuis longtemps; on y trouve de véritables camps de vacances, avec de nombreuses animations et un confort 4 étoiles dans des bungalows high tech. Le «glamping» (contraction de «glamour» et «camping»), proposant des hébergements qui allient l'insolite et le haut de gamme, y est aussi très développé. En comparaison, la Suisse conserve un mode très traditionnel de camping... Ses réglementations – très strictes en ce qui concerne les nouvelles constructions – n'aident pas à innover.

Texte: © Migros Magazine | Alexandre Willemin